



# Conseil économique et social

Distr. générale  
17 juillet 2017

Français  
Original: anglais

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

### Septième session

Bangkok, 5-8 septembre 2017

Points 2 a), b), c) et d) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Examen de la mise en œuvre des éléments suivants:

**Recommandations de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010)**

**Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015)**

**Initiative d'Astana pour une « passerelle verte »**

**Initiative de Séoul pour une croissance verte**

## Progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées et des initiatives approuvées lors de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

### Note du secrétariat\*\*

#### Résumé

Le présent document contient un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique. Les documents finals de la Conférence ayant souligné que cette mise en œuvre dépendrait principalement de l'engagement politique pris et des mesures efficaces adoptées au niveau national, ce document expose les actions menées par les États membres dans différents domaines de travail, selon les déclarations qu'ils ont faites à titre volontaire. Il donne également un aperçu des principales activités conduites par le secrétariat à l'appui des efforts de mise en œuvre. Un bref examen des progrès accomplis dans les domaines d'activité prioritaires du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015) est présenté pour faciliter la prise de décision en la matière à l'avenir. La Conférence ministérielle est invitée à délibérer sur les questions soulevées. Elle souhaitera peut-être également donner des orientations quant à sa ligne de conduite et à ses priorités futures dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des mécanismes régionaux connexes.

\* E/ESCAP/MCED(7)/L.1.

\*\* La soumission tardive du présent document tient à la nécessité d'intégrer les réponses tardives des États membres à l'enquête à participation volontaire requise pour recueillir des informations sur les progrès accomplis.

## I. Introduction

1. La sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, tenue à Astana du 27 septembre au 2 octobre 2010, a été organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en collaboration avec le Gouvernement du Kazakhstan. Plus de 800 personnes y ont participé, dont les représentants de 46 États membres. Les documents finals de la Conférence ministérielle sont notamment la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement pour l'Asie et le Pacifique (2010), le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015) et l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte ».

2. Le Plan régional d'application repose sur les principes de la Déclaration ministérielle et propose des solutions pour la mettre en œuvre autour de domaines d'action fondés sur les priorités définies par les pays eux-mêmes. Le Plan prévoit la réalisation d'un examen périodique de sa mise en œuvre sur la base des informations fournies volontairement par les membres et membres associés. Un examen à mi-parcours a été présenté au Comité de l'environnement et du développement en 2013<sup>1</sup>. Le Comité a pris note des efforts déployés pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la Conférence.

3. Conformément à la résolution 67/3 de la Commission, le présent document contient l'examen final de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence, y compris les initiatives complémentaires parrainées par les pays. L'examen se fonde sur les réponses fournies à titre volontaire par les membres et membres associés, ainsi que prévu dans les documents finals de la Conférence, qui soulignaient que la mise en œuvre de ses recommandations demanderait principalement un ferme engagement politique et des mesures efficaces au niveau national. Un aperçu des principales actions menées par le secrétariat à l'appui des efforts de mise en œuvre des recommandations de la Conférence est également présenté, ainsi qu'une brève évaluation des progrès accomplis dans chacun des domaines d'activité du Plan régional d'application et des besoins des États membres.

4. Les six domaines d'activité prioritaires définis dans le Plan régional d'application sont pris en compte dans les efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme la feuille de route régionale correspondante. Dans ce contexte, les fonctions futures de la Conférence ministérielle doivent être redéfinies.

## II. La Déclaration ministérielle et le Plan régional d'application

5. La Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement pour l'Asie et le Pacifique (2010) indique que les membres et membres associés ont décidé de collaborer sur un ensemble de questions sectorielles et intersectorielles en vue de mettre la région sur la voie d'un développement durable. Le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015) a été adopté pour proposer différentes actions possibles selon les principes énoncés dans la Déclaration ministérielle. Six domaines d'activité prioritaires ont été définis dans le but de permettre à la CESAP et aux autres organisations de continuer à aider les pays membres à mettre en œuvre les programmes et de permettre à ces pays d'utiliser les

---

<sup>1</sup> Voir E/ESCAP/CED(3)/4.

éléments de ce Plan d'application comme ils le jugeront utile en renforçant les capacités régionales, sous-régionales et nationales pour parvenir au développement durable.

6. Le présent examen porte sur les réponses fournies concernant les six domaines d'activité du Plan régional d'application, à savoir: a) harmoniser croissance économique rapide, création d'emplois et durabilité écologique; b) promouvoir un développement urbain durable; c) renforcer la capacité de charge écologique; d) améliorer la gestion des ressources énergétiques pour un développement durable; e) améliorer la gestion des ressources en eau aux fins du développement durable; et f) renforcer la capacité d'adaptation du développement socioéconomique aux changements climatiques. Le présent examen porte principalement sur les actions qui relèvent de la stratégie de mise en œuvre définie dans le Plan, à savoir: mobilisation des ressources et établissement de partenariats; renforcement des capacités; accès aux écotecnologies et transfert de celles-ci; et participation des parties prenantes. Il contient également une évaluation des progrès accomplis dans chaque domaine d'activité ainsi que des besoins des États membres, pour faciliter la prise de décision en la matière à l'avenir.

7. Le secrétariat a réalisé cet examen au moyen d'un questionnaire d'enquête auquel les membres et membres associés de la CESAP ont été invités à répondre à titre volontaire. Ce questionnaire, qui pouvait également être rempli en ligne, a été conçu pour faciliter la collecte et la transmission d'informations recueillies auprès des ministères d'exécution concernés par les domaines d'activité énoncés dans le Plan. En outre, les organisations internationales et régionales ont été invitées à faire état des activités et initiatives menées dans ces domaines. Les résultats de l'examen à mi-parcours présentés à la troisième session du Comité de l'environnement et du développement, sur la base des réponses au premier questionnaire d'enquête, ont été intégrés aux résultats présentés dans ce document, qui tient également compte des réponses au questionnaire complémentaire final. Les membres et membres associés suivants ont participé à cet examen: Arménie<sup>2</sup>; Fédération de Russie<sup>3</sup>; Hong Kong (Chine)<sup>3</sup>; Indonésie<sup>2</sup>; Japon<sup>3</sup>; Kirghizistan; Macao (Chine)<sup>3</sup>; Mongolie<sup>2</sup>; Myanmar<sup>2</sup>; Népal; Turquie; et Tuvalu. Les organisations internationales suivantes ont soumis le formulaire de collecte de données: Programme des Nations Unies pour l'environnement; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture<sup>2</sup>; Centre des Nations Unies pour le développement régional<sup>2</sup>; Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; Fonds des Nations Unies pour la population; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Banque asiatique de développement; Organisation de coopération économique; Association sud-asiatique de coopération régionale; et Commission économique pour l'Europe.

## **A. Les six domaines d'activité: actions, incidences et difficultés restant à surmonter**

### **a) Harmoniser croissance économique rapide, création d'emplois et durabilité écologique**

8. La plupart des membres et membres associés qui ont répondu à cette partie de l'enquête ont indiqué avoir adopté des mesures relatives aux mécanismes favorables à la croissance verte inclusive, notamment dans les domaines suivants: utilisation efficace des ressources, gestion durable des déchets, investissement dans les technologies propres, réalisation d'une étude

<sup>2</sup> A participé à l'examen final seulement.

<sup>3</sup> A participé à l'examen à mi-parcours et à l'examen final.

d'impact sur l'environnement pour faciliter l'intégration des plans et programmes environnementaux dans les politiques nationales et la création d'une économie circulaire. Certains pays ont employé des instruments de marché en plus de mettre en œuvre d'autres programmes à cette fin. Il est à noter que des activités liées à la responsabilité sociale des entreprises, aux achats écologiques et à la création d'emplois verts ont également été menées et semblent prendre de l'ampleur. Une importance accrue a aussi été accordée au suivi et à l'établissement de rapports; un des répondants, par exemple, a investi dans un logiciel permettant d'assurer un suivi environnemental plus efficace et de présenter des rapports sur l'état de l'environnement qui mettent en évidence la relation entre la performance environnementale et le développement socioéconomique. L'établissement de partenariats et le renforcement de la coopération régionale, les activités de sensibilisation aux questions d'environnement, telles que la Conférence d'évaluation de l'impact environnemental en Asie et d'autres instances de diffusion des connaissances au moyen de l'apprentissage par les pairs, ainsi que la mobilisation de la société civile et des populations locales, sont les mesures clefs que les répondants ont indiqué avoir adoptées pour contribuer à faire de la durabilité environnementale une priorité politique.

9. Le secrétariat a apporté son appui aux États membres en mobilisant des ressources, en menant des activités de renforcement des capacités et en établissant des partenariats stratégiques. Ces partenariats, qui ont constitué un important moyen d'action, ont été établis avec des groupes de réflexion, des organismes de formation nationaux et des universités au Brunéi Darussalam, au Kazakhstan, en Malaisie, en Mongolie, au Pakistan, aux Philippines, en République de Corée, en République démocratique populaire lao, au Samoa, en Thaïlande, au Vanuatu et au Viet Nam. Des conseils ont été prodigués aux responsables politiques en vue de l'élaboration de cadres d'orientation de haut niveau grâce à la feuille de route pour la croissance verte à faible intensité de carbone en Asie et dans le Pacifique (élaborée avec l'appui financier de la République de Corée) et à des outils et approches connexes en matière de politiques, pour faire en sorte que la limitation des ressources et la crise climatique ouvrent de nouvelles perspectives de croissance économique propices à la réduction de la pauvreté, en fonction de leurs situations nationales respectives. La feuille de route mettait l'accent sur les questions suivantes: a) les méthodes pratiques pour intégrer les mesures environnementales et socioéconomiques pertinentes dans les plans de développement nationaux; b) intégrer les coûts environnementaux dans les prix de marché; c) utiliser des instruments économiques et de marché favorables au développement durable et à la croissance verte; d) promouvoir l'innovation écoefficace au moyen d'investissements publics et privés dans les technologies et les infrastructures respectueuses de l'environnement; e) mettre en place une économie circulaire stimulée par les investissements d'initiative gouvernementale et les marchés publics, les parcs éco-industriels et la gestion durable des déchets (les déchets source de richesse et les déchets en tant que matières premières); et f) promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et les emplois verts.

10. La feuille de route de la croissance verte à faible intensité de carbone faisait également partie des principaux supports d'apprentissage d'un programme en ligne innovant de mise en valeur des compétences<sup>4</sup> qui a offert des possibilités de renforcement des capacités à plus de 2 000 participants de

<sup>4</sup> Une étude d'évaluation menée en 2015 a conclu que, par comparaison avec les modes traditionnels d'apprentissage en salle, la plateforme de formation en ligne sur la croissance verte avait permis d'économiser 1 020 000 dollars et plus de 2 110 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> grâce à l'organisation de sessions d'apprentissage à distance. L'étude est disponible à l'adresse suivante: <https://sustdev.unescap.org/files/resource/46d3a4affe4636025814027cf48a311d.pdf>

plus de 50 pays à travers le monde entre 2011 et 2015. L'aide à la formation de formateurs, sur la base d'une méthodologie établie par la CESAP qui associe des sessions de formation en salle et à distance à des cours en ligne, a permis un développement des compétences liées à l'élaboration et à l'application des concepts de l'économie verte dans le contexte des stratégies, politiques et outils de développement durable et d'élimination de la pauvreté. Cette méthodologie a permis de mettre en commun plus de 300 meilleures pratiques et modèles de réussite. En outre, des réunions d'experts, des séminaires et des ateliers ont été organisés sur divers sujets tels que l'économie verte, les indicateurs d'éco-efficacité, l'intégration des trois dimensions du développement durable, le rôle des mégadonnées dans le développement durable et les partenariats Sud-Sud. Des projets pilotes porteurs de solutions, tels qu'une stratégie d'utilisation des déchets comme source d'énergie dans les zones isolées, ont démontré la validité de ce concept, et une plateforme de modélisation économique intégrée a été élaborée en partenariat avec l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth d'Australie à l'appui d'une analyse de la qualité de la croissance, en vue de l'établissement d'un cadre d'indicateurs pour la croissance verte. Plusieurs publications ont été élaborées sur le thème de la promotion de la croissance verte dans la région, lesquelles présentent une analyse globale des tendances en matière d'utilisation des ressources, de flux de matières et d'efficacité, et offrent des connaissances permettant de contribuer au renforcement des institutions et de leurs politiques en vue d'aider les parties prenantes et de leur donner les moyens de mener des actions. Un réseau régional en ligne de spécialistes de la croissance verte a été créé pour échanger des connaissances et mettre en commun les meilleures pratiques. Grâce à ces activités et à l'intérêt et à la volonté manifestés par plusieurs pays dans ce domaine, la région Asie-Pacifique est devenue un chef de file de la production de très nombreux cadres d'orientation relatifs à la croissance verte.

11. Le bien-fondé du modèle de la croissance verte a également été confirmé par l'adoption de « l'économie verte » en tant que thème central de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2013, ainsi que par les engagements volontaires pris dans le cadre de l'Accord de Paris, accord historique marquant l'obtention d'un consensus mondial sur la nécessité d'engager des actions de lutte contre les changements climatiques. En outre, plusieurs institutions ont pris des mesures favorables à la croissance verte en apportant un soutien technique, analytique et financier à l'adoption de modèles de croissance verte.

12. Cette réorientation des cadres d'investissement et de décision ont eu lieu au moment où les gouvernements s'efforçaient de relancer leurs économies après la convergence des crises – alimentaire, des combustibles et énergétique. Il reste indispensable d'aider les États membres à adopter des modèles de croissance verte, notamment au moyen de l'échange des données d'expérience. Les gouvernements éprouvent des difficultés à stimuler la croissance économique dans les conditions actuelles, où le secteur privé est censé s'adapter à l'évolution des marchés, gérer les attentes des consommateurs et leur information et faire face à des ressources limitées, alors même que la réduction de la pauvreté reste une priorité. Les liens entre les modèles d'utilisation des ressources, la création d'emplois (y compris de moyens de subsistance en milieu rural), la pauvreté et la sécurité alimentaire méritent d'être plus explicitement reconnus en raison des défis que présentent ces domaines interdépendants, comme le soulignent les récents travaux du secrétariat. Si l'on se fonde sur les activités de la CESAP en matière de développement durable, il est évident que les cadres de décision de haut niveau doivent s'accompagner d'actions en faveur de l'innovation et de la

transformation, et mobiliser la participation de tous les acteurs de la société – faute de quoi cette transformation ne sera pas possible.

**b) Promouvoir un développement urbain durable**

13. Plusieurs domaines de travail ont été identifiés dans les réponses à l'enquête s'agissant du développement durable urbain, y compris: la conception et l'aménagement urbains durables; l'intégration des ressources municipales et la valorisation des déchets; les mesures financières en faveur de l'urbanisme vertical et des infrastructures pour les pauvres; et la prise en compte de la résilience face aux changements climatiques dans l'aménagement urbain. Les répondants ont fait état des principales actions menées, parmi lesquelles ont été citées des mesures favorables à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des logements urbains, notamment par une utilisation accrue des énergies renouvelables et une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments; des solutions de cuisson durables; la promotion de modèles de logement durable; et l'égalité d'accès aux infrastructures. L'utilisation d'un outil informatique d'évaluation de la durabilité a également été mentionnée. L'établissement de réseaux et de groupes de travail composés de différentes catégories de parties prenantes était considéré comme une méthode efficace pour renforcer les capacités des populations locales et faire mieux connaître les questions ayant trait à l'égalité et à l'utilisation de ressources écologiques. Un pays sans littoral notamment a salué cette approche concertée, propice à la réduction des inégalités dans l'accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à l'établissement de mécanismes d'appui aux groupes vulnérables et marginalisés.

14. Le secrétariat a mené de nombreuses activités pour aider les États membres à promouvoir le développement urbain durable, notamment en contribuant à la coopération entre les collectivités locales et au renforcement de leurs capacités, en organisant des activités de coopération technique et en encourageant, aux niveaux régional et municipal, le partage des connaissances et l'établissement de normes concernant les principales questions de développement urbain. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Gouvernement indonésien, le secrétariat a apporté son appui aux préparatifs régionaux de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito du 17 au 20 octobre 2016, y compris en établissant le rapport régional pour l'Asie et le Pacifique, qui a contribué à l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes. Le secrétariat a également convoqué, en séquence avec la réunion préparatoire de haut niveau de la Conférence Habitat III pour l'Asie et le Pacifique, le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation à Jakarta les 21 et 22 octobre 2015. Comme lors de sa cinquième session, organisée par le secrétariat en 2011, le Forum a réuni plus de 900 participants, dont des ministres, des maires et d'autres responsables publics, des représentants des milieux universitaires, des actifs urbains, le secteur privé, la société civile, des dirigeants locaux, des personnes âgées, des jeunes et des organisations internationales, afin d'examiner les problèmes persistants et nouveaux liés au développement durable des villes de la région Asie-Pacifique. Le Forum a adopté « l'Appel à l'action » de Jakarta sur le développement durable, inclusif et résilient des villes, qui mettait l'accent sur les questions prioritaires pour la région devant être prises en compte dans le Nouveau Programme pour les villes et dans la mise en œuvre du Programme 2030.

15. Le secrétariat a mené des travaux de recherche et d'analyse qui ont abouti à l'élaboration de plusieurs publications et produits axés sur le savoir. Pour faire suite aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui concernent particulièrement les villes durables, une étude sur l'urbanisme écologique a évalué la situation de l'aménagement d'écocités dans la région dans l'objectif d'élaborer de nouvelles stratégies d'aménagement urbain durable fondées sur l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, et sur l'amélioration des conditions et de la qualité de vie. Le secrétariat a notamment élaboré deux rapports phares sur l'état des villes asiatiques (*State of Asian Cities*) et des villes de l'Asie-Pacifique (*State of Asia-Pacific Cities*), en étroite collaboration avec ONU-Habitat, et a recruté divers experts pour encadrer les préparatifs et fournir des conseils sur différentes questions sous-régionales. En partenariat avec des organismes des Nations Unies, des universitaires, des instituts de recherche et des fondations, plusieurs directives, manuels et études ont été élaborés sur des sujets tels que la résilience aux changements climatiques permettant d'atténuer la pauvreté en zone urbaine en Asie et dans le Pacifique, l'écologisation des codes du bâtiment, les stratégies de conversion des déchets en ressources, la gestion des eaux usées urbaines, et les infrastructures écoefficaces et favorables à l'inclusion sociale.

16. Des concertations, séminaires et ateliers ont été organisés à différents niveaux pour remédier aux décalages entre l'engagement pris à l'échelle mondiale et la mise en œuvre à l'échelle locale, ainsi qu'aux déficits de financements et de capacités, qui restreignent l'aptitude des collectivités locales à résoudre efficacement leurs problèmes et à répondre aux attentes liées aux mandats de portée mondiale. Ces réunions ont également permis d'étudier des questions plus globales, comme le développement des infrastructures urbaines et les mécanismes de financement nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030 (en mettant l'accent sur l'Asie du Sud), ainsi que le renforcement de la gestion des infrastructures urbaines durables et le développement de villes durables et inclusives (en créant une plateforme multipartite pour l'Asie centrale, avec l'appui de la Fédération de Russie).

17. Plusieurs projets pilotes ont reçu l'appui du secrétariat afin de démontrer la validité des solutions durables actuellement disponibles en matière de développement urbain. Par exemple, la CESAP mène un projet intitulé « Gérer les déchets solides de façon durable et favorable aux pauvres », qui consiste principalement à créer des centres de récupération intégrée dans des pays en développement comme le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, l'Indonésie, le Pakistan, Sri Lanka et le Viet Nam. L'objectif de ce projet est de favoriser un changement d'attitude afin que les déchets inorganiques et organiques soient traités comme une ressource capable de procurer des recettes publiques et de créer des emplois, tout en protégeant l'environnement. Le projet est centré sur les villes secondaires et les petites villes. Il établit aussi un lien entre la gestion des déchets solides et le financement de la lutte contre les émissions de dioxyde de carbone afin d'augmenter la rentabilité des centres de récupération intégrée, et étudie les méthodes de valorisation énergétique des déchets ainsi que le couplage du traitement des eaux usées et de la gestion des déchets solides. Les connaissances obtenues grâce à cette initiative ont permis au secrétariat d'aider deux États membres à élaborer des mesures d'atténuation adaptées au contexte national visant le secteur des déchets.

18. Le secrétariat mène également un projet intitulé « Gestion intégrée des ressources dans les villes asiatiques: la convergence urbaine » en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale. Ce projet vise à intégrer la planification et la gestion des secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'alimentation et devrait contribuer sensiblement au développement durable à

long terme des villes secondaires de la région, qui connaissent une expansion rapide; il bénéficie de l'appui de la Chine, de l'Indonésie, de la Mongolie, des Philippines, de la Thaïlande et du Viet Nam.

19. En partenariat avec des experts locaux aux Philippines, la CESAP a travaillé à la conception de bâtiments écoefficaces qui soient également résistants face aux catastrophes et adaptés aux changements climatiques. Le projet encourage l'utilisation de matériaux durables disponibles sur place pour la construction des bâtiments scolaires, qui servent souvent d'infrastructures de base aux populations locales en cas de catastrophe. Le secrétariat a également mis en œuvre de nombreuses initiatives de traitement et de gestion des eaux usées, y compris: un projet visant à améliorer la résilience des systèmes locaux intégrés d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées face aux changements climatiques; des projets pilotes permettant d'intégrer les systèmes de gestion des eaux pluviales, des eaux de ruissellement et des eaux usées pour la construction de bâtiments scolaires écologiques; et des projets de démonstration en matière de captage des eaux de pluie, de traitement des eaux usées et de conception d'infrastructures écoefficaces de gestion de l'eau en zone urbaine. Différents éléments de ce projet servent à l'élaboration d'une feuille de route nationale pour des infrastructures écoefficaces de gestion de l'eau et d'une note stratégique sur le développement de ces infrastructures en zone urbaine.

20. Après plusieurs décennies d'augmentation des taux d'urbanisation, la région devrait connaître une transformation démographique, économique et sociale sans précédent qui demandera la mise en œuvre de politiques et programmes urbains adaptés à l'échelle nationale. Les villes de l'Asie et du Pacifique ont joué un rôle moteur dans la croissance économique, les changements sociaux et les innovations qui ont transformé la région et le monde. Elles restent néanmoins confrontées à un certain nombre de défis, tels que la vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles; la montée des inégalités et la multiplication des implantations sauvages; les déficiences de la gouvernance et de l'état de droit, facteurs d'insécurité; les niveaux élevés de consommation matérielle et de production de déchets; le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement; et les niveaux croissants de pollution ayant d'importants coûts économiques et de santé.

21. La bonne mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique dépend donc de la manière de gérer l'urbanisation dans la région. Le Nouveau Programme pour les villes offre la possibilité de faire progresser la réalisation de l'objectif de développement durable numéro 11<sup>5</sup> et des autres objectifs de développement durable qui nécessitent de mener des actions au niveau local. À cette fin, il est crucial d'adopter des méthodes intégrées de gestion des ressources essentielles telles que l'alimentation, l'énergie et l'eau. Parmi les principaux défis à relever pour tirer parti de la capacité des villes à contribuer à la réalisation du développement durable, on peut citer: mettre en œuvre des solutions efficaces et intégrées de gouvernance à plusieurs niveaux; renforcer la mise en application des règles et réglementations; remédier à l'insuffisance des données; établir des partenariats et encourager la participation des parties prenantes; échanger des connaissances pour transposer les solutions qui ont fait leurs preuves; et financer des infrastructures durables, résilientes et inclusives.

---

<sup>5</sup> Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



**c) Renforcer la capacité de charge écologique**

22. Concernant les questions d'environnement, les États membres ont indiqué avoir directement participé à l'établissement de rapports sur les sujets suivants: l'adaptation aux changements climatiques; la gestion des ressources naturelles, comme les services écosystémiques d'eau douce; l'agriculture traditionnelle et la culture de plantes locales; et les écosystèmes montagnards. Les principales mesures identifiées à cet égard étaient notamment l'établissement de partenariats en faveur de la réduction de la pauvreté dans les zones rurales et l'élaboration de politiques nationales visant particulièrement à améliorer la résilience des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Les initiatives menées par les États membres reposent sur une approche participative associant les populations locales afin d'améliorer la préservation des ressources naturelles et d'accroître l'investissement dans le développement de l'agriculture, qu'elle soit traditionnelle ou biologique. Un répondant, par exemple, a déclaré mener des activités destinées à donner un rôle plus important aux populations locales, ce qui consistait notamment à les faire participer au suivi et à la mise en application des plans nationaux de gestion des pêches. D'autres États membres ont fait état des actions menées pour favoriser la participation des populations locales à la préservation et à la gestion des forêts et promouvoir une gestion participative de l'irrigation dans les pays asiatiques en établissant une coopération technique avec plusieurs institutions et réseaux internationaux.

23. Un appui a été fourni aux États membres dans ce domaine au moyen de partenariats régionaux et sous-régionaux, d'activités de coopération technique et d'investissements importants en faveur du renforcement des capacités. L'intervention a fait une place à l'établissement de dispositifs de gestion, partenariats et politiques nationales appropriés, ainsi qu'à la promotion du dialogue entre les différentes parties prenantes, y compris les responsables politiques de différents ministères, afin d'identifier les obstacles à l'investissement dans les services écosystémiques sur la base d'arguments économiques. Un projet de recherche a permis de recenser les services écosystémiques indispensables à la réalisation des objectifs de développement nationaux du Viet Nam. Un appui technique direct a été apporté à l'Indonésie et au Viet Nam en vue de créer un climat propice à l'investissement dans les domaines de l'élaboration des politiques et de la tarification des services écosystémiques. À la suite d'une période d'intérêt croissant et de développement des connaissances, le secrétariat a encouragé la tenue de concertations dans l'ensemble de la région en faisant paraître des publications sur la rémunération des services écosystémiques. Ces activités ont été complétées par un appui fourni par la CESAP aux bureaux nationaux de statistique des pays qui en avaient fait la demande, en vue de renforcer leur capacité d'établir un système de comptabilité économique et environnementale intégré, comprenant des comptes satellites pour certaines ressources naturelles particulières.

24. Le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable de la CESAP continue de faire office de pôle régional de partage des connaissances, de renforcement des capacités et de coopération Sud-Sud en matière d'agriculture durable, de sécurité alimentaire et de développement rural en Asie et dans le Pacifique. Au cours de la période 2010-2016, le Centre a formé plus de 2 000 responsables publics, chercheurs et spécialistes dans le cadre d'une série de sessions de renforcement des capacités relatives aux problèmes nouveaux et persistants que présente le développement d'une agriculture écoefficace. Le Centre assure également la gestion du Réseau pour le transfert des connaissances relatives aux techniques agricoles durables et l'amélioration des liens avec les marchés en Asie du Sud et du Sud-Est, réseau

d'experts dynamique qui facilite l'innovation en matière de politiques, de pratiques et de technologies agricoles durables en vue de favoriser la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et le développement rural inclusif. Plus de 50 institutions et 1 400 personnes font partie de ce réseau à travers la région.

25. Le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement est un cadre global de coopération intergouvernementale appuyé par le secrétariat, qui traite des problèmes environnementaux dans la sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est. Plus de 100 zones protégées sont réparties le long et de part et d'autre des frontières internationales entre les pays de l'Asie du Nord-Est. Pour maintenir ces zones, il est nécessaire de renforcer la coopération transfrontière grâce à un réseau de partenariats qui permet aux parties prenantes d'échanger des informations et de mener des actions conjointes. Dans le cadre de sa stratégie de préservation de la nature, le Programme s'efforce de contribuer à la protection de la biodiversité dans la sous-région en assurant la survie de six espèces emblématiques; en favorisant la coopération transfrontière et intergouvernementale en matière de préservation de la nature entre ses États membres; et en améliorant un mécanisme de coordination pour la protection de certaines espèces particulières et de leurs habitats. Plusieurs réunions d'experts et ateliers ont été organisés et plusieurs enquêtes de terrain et études ont été menées pour appuyer ces actions transfrontières.

26. Les tendances que l'on continue d'observer en matière de changements climatiques, de changement d'affectation des terres, d'exploitation des océans et des mers et de diminution de la biodiversité montrent que les gouvernements doivent prendre des mesures plus efficaces dans ces domaines. Les écosystèmes marins sont essentiels à la nature et au bien-être des pays insulaires, car ils constituent le principal patrimoine des générations actuelles et futures. Le capital naturel de nombreux pays insulaires du Pacifique s'est progressivement altéré au cours des dernières décennies à cause de la mauvaise gestion des déchets; de la surexploitation des ressources naturelles; de la prolifération des espèces invasives; et des dégâts de plus en plus importants causés par les catastrophes naturelles et les changements climatiques. Les activités d'exploitation des ressources, telles que la pêche commerciale, l'abattage des arbres forestiers et l'extraction minière, ont entraîné d'importantes dégradations de l'environnement et une forte diminution de la biodiversité. Bien que la couverture forestière se stabilise, dans de nombreuses zones, le flux de services rendus par les écosystèmes s'est interrompu ou s'est considérablement réduit sur le plan de la qualité et du volume. Les forêts naturelles, par exemple, sont remplacées par des forêts de plantation. Concernant l'agriculture, il faut faciliter l'accès au savoir et l'échange de données d'expérience, étant donné que les ressources tendent à être de plus en plus limitées, ce qui réduit l'accès des populations rurales aux ressources naturelles et fait peser des contraintes accrues sur les zones naturelles pour la production de biens agro-industriels et alimentaires, alors même que le risque de phénomène climatique extrême augmente. Il reste nécessaire de mener des activités de recherche analytique, de renforcement des capacités, de partage des connaissances et d'établissement de réseaux dans le domaine de l'agriculture durable. Ces activités doivent favoriser l'adoption d'approches intégrées en vue de la réalisation des objectifs de développement durable en soulignant les nombreux avantages de l'agriculture durable, qui peut contribuer, par synergie, à la réalisation de l'objectif numéro 2<sup>6</sup> et d'autres objectifs liés à la santé, à l'eau, à l'énergie, aux écosystèmes et aux changements climatiques. L'appui régional en matière d'écosystèmes

<sup>6</sup> Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

transfrontières continue de revêtir une importance cruciale, en particulier concernant les océans. À cet effet, il est essentiel d'encourager la participation des acteurs concernés pour favoriser l'appropriation, la sensibilisation, l'action et l'investissement.

**d) Améliorer la gestion des ressources énergétiques pour un développement durable**

27. Plusieurs membres et membres associés ayant participé à l'enquête ont indiqué que l'investissement dans les technologies énergétiques et l'amélioration de la sécurité énergétique faisaient partie de leurs priorités. Les principaux domaines de travail cités sont notamment les mesures favorables à l'efficacité énergétique et aux économies d'énergie, l'intégration des énergies de substitution et renouvelables dans les politiques nationales de développement, le déploiement de technologies de l'énergie propre et l'investissement en la matière, et la définition d'objectifs s'agissant de la gestion des ressources énergétiques. Une attention particulière a été accordée à la participation des populations locales; aux partenariats avec les organisations internationales telles que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables; à la définition d'objectifs ambitieux en matière d'énergie renouvelable; à la diffusion du savoir sur les énergies renouvelables; et à la gestion de l'énergie durable en organisant des ateliers nationaux sur le financement de l'énergie et en élaborant des manuels destinés à promouvoir les économies d'énergie et les technologies vertes.

28. Le secrétariat a organisé des ateliers et fait paraître des publications et des études afin d'informer les responsables politiques des concepts pertinents, comme l'approche fondée sur les avantages connexes pour renforcer la sécurité énergétique; les systèmes de financement novateurs aux niveaux micro et macro pour faciliter l'accès aux services énergétiques et améliorer l'efficacité énergétique; le développement à faible intensité de carbone et les possibilités qu'il offre au secteur énergétique; et un secteur de la production d'électricité plus durable grâce à la connectivité énergétique régionale et au commerce transfrontière d'énergie électrique.

29. Le secrétariat a convoqué le premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie à Vladivostok (Fédération de Russie) en mai 2013, auquel 34 pays ont participé, dont 20 au niveau ministériel. Le Forum a adopté la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique: Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'un plan d'action. Le secrétariat a établi un mécanisme d'appui à la mise en œuvre des mandats résultant du Forum. Ce mécanisme repose sur trois piliers: a) un portail de données et d'information sur les politiques menées; b) le dialogue; et c) l'analyse et l'établissement de rapports. Le pilier « dialogue » consiste à organiser chaque année des concertations de haut niveau, en s'attachant particulièrement à trouver des solutions aux principaux problèmes émergents, et à convoquer des réunions de travail. Le pilier « analyse et établissement de rapports » comprend notamment l'élaboration annuelle du *Rapport sur les tendances régionales dans le secteur de l'énergie pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique*. Ce rapport vise à recenser les solutions adaptées aux problèmes d'énergie propre et à passer en revue les mesures permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et les technologies de pointe, à évaluer les initiatives connexes et à favoriser le partage des connaissances grâce à des études de cas impliquant les États membres, dans le domaine de l'énergie et de son développement futur.

30. Le secrétariat a établi le Portail Asie-Pacifique de l'énergie, plateforme en ligne destinée à rendre plus accessibles les informations de la Commission relatives à l'énergie et à en accroître l'exploitation dans la région, de manière à contribuer à la recherche, à l'analyse, à la prise de décision et à l'adoption de mesures. Le Portail fournit les informations nécessaires à la CESAP pour mener des concertations, effectuer des analyses et établir des rapports. Dans le cadre du Forum Asie-Pacifique de l'énergie, les États membres ont chargé la CESAP d'établir une plateforme de coopération régionale, d'évaluer les progrès accomplis au regard des résultats du Forum, et de faire rapport à la Commission. Le Portail recueille et présente plus de 200 séries de données provenant de l'Initiative internationale pour l'énergie, de la Banque mondiale, de l'initiative Énergie durable pour tous, du Fonds monétaire international, de l'Agence d'information sur l'énergie des États-Unis d'Amérique, de la base de données Comtrade de l'ONU et de Bloomberg, notamment dans les domaines de l'accès à l'énergie, de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des échanges commerciaux, des subventions et des investissements. Il recense également les politiques menées dans 58 États membres, sur la base de données obtenues à partir de centaines de sites Web officiels. Le Portail permet d'accéder à plus de 2 400 documents de politique générale et programmes, qui sont analysés par catégorie de manière à dresser un tableau intersectoriel des politiques menées dans la région. Une section du Portail présente une carte interactive des infrastructures de production d'électricité passées, présentes et futures de la région, qui situe plus de 6 000 points de production d'énergie conventionnelle et renouvelable.

31. Le secrétariat a également organisé le Forum international sur l'énergie au service du développement durable en partenariat avec la Commission économique pour l'Europe, les autres commissions régionales et les pays hôtes. Les sessions du Forum ont réuni des experts internationaux de l'énergie, des responsables publics et des représentants des entreprises, du secteur financier, du monde universitaire et de la société civile. Lors de la cinquième session du Forum, qui s'est tenue à Hammamet (Tunisie) en 2014, les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales ont fait une déclaration commune appelant à accélérer la transition vers l'énergie durable (Déclaration d'Hammamet). À l'échelle sous-régionale, la CESAP fait office de secrétariat par intérim pour le Mécanisme intergouvernemental de coopération énergétique en Asie du Nord-Est ainsi que pour la mise en œuvre de l'Initiative de Bakou sur l'efficacité énergétique et les économies d'énergie.

32. Le secrétariat s'est également attaché à améliorer l'accès aux services énergétiques au moyen de politiques et de mécanismes de financement novateurs. Dans le cadre d'un projet destiné à améliorer l'accès aux services énergétiques au moyen de l'établissement de partenariats public-privé dans le domaine des énergies renouvelables, mis en œuvre entre 2011 et 2014, le secrétariat a organisé des activités de renforcement des capacités à l'intention des responsables politiques, de la société civile et du secteur privé sur la manière de mettre les partenariats public-privé au service de la promotion des énergies renouvelables et de l'amélioration de l'accès aux services énergétiques. Le secrétariat a également mis en œuvre un projet intitulé « Mobilisation de partenariats public-privé en faveur des pauvres pour promouvoir le développement rural – élargissement de l'accès des ruraux pauvres aux services énergétiques dans la région Asie-Pacifique ». Financé par le Fonds international de développement agricole, ce projet consistait notamment à former les États membres à la formulation de politiques et de stratégies efficaces de gestion et d'exploitation des ressources énergétiques en vue d'améliorer l'accès aux services énergétiques modernes. À la demande du Gouvernement chinois, qui présidait alors le G20, la CESAP a collaboré avec celui-ci et l'initiative Énergie durable pour tous à l'élaboration d'un plan

d'action en vue de la réunion des ministres de l'énergie du G20 en 2016, plan intitulé: *Enhancing Energy Access in Asia and the Pacific: Key Challenges and G20 Voluntary Collaboration Action Plan* (« Améliorer l'accès à l'énergie en Asie et dans le Pacifique: principaux défis à relever et plan d'action du G20 pour une collaboration volontaire »).

33. Le renforcement de la sécurité énergétique dans la région continue d'être un enjeu crucial pour les responsables politiques qui doivent surmonter les obstacles que présente la mise en œuvre du Programme 2030. Pour atteindre l'objectif de développement durable numéro 7<sup>7</sup>, il faut continuer d'axer les activités de renforcement des capacités sur la formulation de politiques énergétiques intégrant les trois dimensions du développement durable et sur l'établissement de liens avec les autres objectifs. Les activités de renforcement des capacités doivent également viser la conception de projets d'investissement dans le domaine de l'efficacité énergétique. Dans la région, les responsables politiques doivent établir un mécanisme efficace permettant à plus de 400 millions de personnes d'avoir accès à l'électricité et à plus d'un milliard de personnes d'avoir accès à des technologies faisant appel à des combustibles propres; gérer la demande d'énergie de manière à contribuer à la réalisation de l'objectif visant à multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique; et accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique.

**e) Améliorer la gestion des ressources en eau aux fins du développement durable**

34. Dans le cadre de l'enquête, plusieurs répondants ont indiqué que diverses initiatives avaient permis d'améliorer la qualité de l'eau et d'utiliser plus efficacement les ressources en eau dans la région. Ces initiatives comprenaient notamment la mise en place de systèmes décentralisés de traitement des eaux usées; des inspections de routine et le prélèvement régulier d'échantillons d'eau; la création d'environnements économiques axés sur les populations locales et de marchés concurrentiels pour l'approvisionnement en eau; et la mise en place d'une tarification de l'eau pour favoriser les économies. Les principaux domaines de travail cités par les États membres sont l'accès sans risque à l'eau et à un assainissement satisfaisant; l'adaptation aux changements climatiques; l'investissement dans les infrastructures écoefficaces de gestion de l'eau dans les zones rurales et urbaines; et l'amélioration des systèmes de collecte des eaux de pluie. À cet égard, un pays a fait état de l'adoption d'une loi fédérale destinée à protéger et à rationaliser l'exploitation des ressources en eaux souterraines et de mesures permettant de classer et de rationaliser l'utilisation des ressources en eau et de préserver les eaux souterraines des polluants. Un autre pays a fait état de l'efficacité des plateformes d'échange des connaissances, comme le *Water Environment Partnership in Asia*, pour favoriser une approche collaborative du partage des informations et de la sensibilisation à la question de l'environnement.

<sup>7</sup> Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

35. Les États membres ont adopté des résolutions<sup>8</sup> pour faire face aux préoccupations relatives à l'élaboration de stratégies de gestion des ressources en eau. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces résolutions, le secrétariat a établi une plateforme réunissant des experts, des institutions de recherche, des organisations de la société civile, le secteur privé, des organismes intergouvernementaux et des institutions financières de la région pour examiner les pratiques actuelles de gestion de l'eau. Pour favoriser le recours aux instances régionales existantes pour la diffusion du savoir et la mise en commun des bonnes pratiques en matière de gestion durable des ressources en eau, le secrétariat a élaboré un manuel d'orientation sur la gestion des eaux usées, qui met l'accent sur les systèmes de traitement décentralisés. Le secrétariat a également organisé le deuxième atelier régional sur les politiques de gestion des eaux usées et d'assainissement pour mettre en commun les meilleures pratiques résultant de la mise en œuvre d'un projet destiné à renforcer les capacités des responsables politiques de l'Asie du Sud-Est dans le domaine du traitement et du recyclage des eaux usées dans les zones urbaines et périurbaines.

36. En outre, la CESAP a contribué à l'organisation du Sommet Asie-Pacifique de l'eau, qui s'est tenu à Chiang Mai (Thaïlande) les 19 et 20 mai 2013. Le Sommet a permis aux parties prenantes d'examiner un certain nombre de questions, notamment les besoins en matière d'investissement dans les infrastructures et de renforcement des capacités dans le domaine des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que l'application de stratégies de gestion intégrée des ressources en eau pour protéger et restaurer les bassins hydrographiques dans la région. Les membres de la CESAP ont également pu débattre de diverses questions cruciales concernant l'eau et la croissance verte en participant à des ateliers et séminaires, comme l'Atelier sur l'eau et la croissance verte, organisé dans le cadre des préparatifs du septième Forum mondial de l'eau, au cours duquel des études de cas de l'Asie et du Pacifique ont été présentées.

37. En 2015, la CESAP s'est associée à ONU-Habitat et à l'Institut asiatique de technologie pour élaborer le manuel intitulé *Policy Guidance Manual on Wastewater Management with a Specific Emphasis on Decentralized Wastewater Treatment Systems*. Pour améliorer les compétences en matière de gestion intégrée des ressources en eau, le secrétariat a organisé des ateliers en Mongolie, au Népal et aux Philippines. Il a également publié une note stratégique intitulée *Integrated energy-water resources management for green industries: the case of Mongolia* pour mettre en évidence les liens entre l'eau et l'énergie, et élaboré un document de travail sur les tendances actuelles en matière d'eau et d'assainissement dans les économies de la région, ainsi qu'une publication intitulée *Integrated approaches for Sustainable Development Goals planning: the case of Goal 6 on water and sanitation*.

38. En 2015, la CESAP et l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé ont organisé la Consultation régionale d'experts d'ONU-Eau sur la sécurité de l'approvisionnement en eau en Asie et dans le Pacifique, à l'intention des experts régionaux et mondiaux des questions liées à l'eau. Le secrétariat a également participé, avec les États membres, à la célébration annuelle de la Journée mondiale de l'eau et a contribué à l'élaboration du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, qui s'est plus particulièrement intéressé, ces

---

<sup>8</sup> Résolution 69/8 de la Commission relative au renforcement du partage du savoir et de la coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique et résolution 71/9 sur le renforcement de la coopération pour la gestion durable des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique.

dernières années, aux thèmes suivants: l'eau et le développement durable; l'énergie et l'eau; l'eau et l'emploi; et les eaux usées, ressource inexploitée.

39. La disponibilité et la gestion durable de l'eau jouent un rôle crucial dans la promotion d'une croissance économique durable en Asie et dans le Pacifique. Les défis liés à l'eau sont d'une importance stratégique: 277 millions de personnes n'avaient pas accès à l'eau potable en 2015, et plus de 80 % des eaux usées des pays en développement n'étaient pas traitées. Environ la moitié de la population rurale de la région n'ayant pas accès à des installations d'assainissement améliorées, les liens entre les zones urbaines, périurbaines et rurales doivent être renforcés. En outre, ces facteurs, aggravés par les effets des changements climatiques, entraveront la réalisation de l'objectif de développement durable numéro 6<sup>9</sup>, et les menaces liées aux pénuries d'eau, à la mauvaise qualité de l'eau et à un assainissement insuffisant seront également défavorables à la réalisation des autres objectifs. L'application d'une logique systémique dans les efforts déployés pour réaliser l'objectif numéro 6 peut compléter les outils utilisés pour élaborer des stratégies et des plans destinés à assurer la bonne mise en œuvre du Programme 2030.

**f) Renforcer la capacité d'adaptation du développement socioéconomique aux changements climatiques**

40. Par comparaison avec les autres domaines prioritaires du Plan régional d'application, moins de réponses ont été fournies par les États membres concernant les activités menées pour améliorer la capacité d'adaptation socioéconomique et la préparation aux changements climatiques. Les réponses données ont mis l'accent sur l'appui institutionnel au moyen d'activités de renforcement des capacités et du transfert de technologie; la sensibilisation grâce à la mobilisation des populations locales et des politiques participatives de suivi et de mise en œuvre; et le renforcement du rôle des populations locales en matière de gestion des risques, surtout pour les groupes vulnérables et les zones particulièrement exposées aux catastrophes naturelles. Les répondants ont déclaré avoir mené les principales actions suivantes: adoption d'un cadre d'orientation pour l'économie verte et la résilience climatique; élaboration de plans nationaux d'adaptation aux effets des changements climatiques; programmes pédagogiques et d'information sur les changements climatiques; et sensibilisation à l'importance de la participation des acteurs concernés et de l'adhésion du public.

41. En tant que question transversale, la résilience aux changements climatiques a fait l'objet de plusieurs activités menées par le secrétariat à l'appui des États membres. Par exemple, des actions ont été mises en œuvre dans le domaine b) du Plan régional d'application en faveur des mesures d'atténuation adaptées au contexte national, de la résilience aux changements climatiques permettant d'atténuer la pauvreté en zone urbaine et de la prise en compte des questions climatiques dans les politiques urbaines. Des activités dans ce domaine concernant la résilience climatique ont également été menées pour mettre au point des solutions en matière de conception et de technologie pour la construction de logements résilients à faible coût aux Philippines, ce qui a demandé de développer les chaînes d'approvisionnement locales et a débouché sur la création d'une entreprise sociale. En outre, le Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation a servi de plateforme pour l'établissement d'une définition commune du rôle des collectivités locales et des autres parties prenantes en matière d'atténuation des changements climatiques et de vulnérabilité urbaine, et des actions nécessaires pour renforcer la capacité

<sup>9</sup> Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.

d'adaptation du développement socioéconomique aux changements climatiques dans un contexte urbain.

42. Le secrétariat a fait paraître des rapports, tels que *Green Growth, Resources and Resilience: Environmental Sustainability in Asia and the Pacific*, pour fournir une base analytique en vue de promouvoir la résilience de la région d'un point de vue socioéconomique face aux changements climatiques, notamment. Il a également élaboré le document intitulé *Case Studies on Water and Green Growth in Asia and the Pacific*, qui contient des orientations visant à permettre aux responsables politiques de faire face aux effets des changements climatiques sur les questions relatives à l'eau dans la région. Le secrétariat a également élaboré des points de situation sur la croissance verte destinés à contribuer à la publication conjointe pour le système des Nations Unies parue à l'occasion du Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général, tenu à New York (États-Unis) le 23 septembre 2014.

43. Le secrétariat a aidé les États membres à accéder aux informations, outils et services spatiaux et à les utiliser. Cela s'est avéré particulièrement utile en matière d'adaptation aux changements climatiques, pour renforcer la résilience face aux catastrophes. Par exemple, grâce au Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable établi de longue date par le secrétariat, les pays touchés par une catastrophe peuvent obtenir des images et données satellitaires aux fins de l'intervention d'urgence et de l'évaluation de l'impact. Les pays bénéficient de plus en plus des activités portant sur l'utilisation d'outils de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation, y compris les programmes de renforcement des capacités, l'échange de données d'expérience et d'informations, et la création de portails de données pour la préparation aux situations d'urgence et l'évaluation des risques.

44. En outre, grâce au Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, la CESAP réunit des pays ayant une expérience de l'utilisation des applications des techniques spatiales aux fins du suivi et de la gestion des sécheresses et des pays sujets aux sécheresses désireux de mieux maîtriser ces systèmes. Associé aux prévisions saisonnières et aux scénarios climatiques à long terme, le rôle du Mécanisme, initialement strictement limité au suivi, s'étend de plus en plus à la fourniture d'outils permettant de contribuer à la planification de long terme et à l'adaptation aux changements climatiques au moyen de la coopération régionale. À la suite de l'adoption du Programme 2030, les applications des technologies spatiales ont été identifiées comme d'importants moyens de mise en œuvre, en particulier pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ces applications s'adaptent à certains secteurs particuliers, comme la gestion des risques de catastrophe, l'agriculture, la gestion de l'eau, la gestion des pêches et des ressources des océans, le développement urbain, les ressources foncières et les forêts, les services écosystémiques, l'adaptation aux changements climatiques et leur suivi, et les services sanitaires et sociaux.

45. Il reste absolument nécessaire de mettre les processus de planification des infrastructures et du développement de la région en adéquation avec les stratégies en faveur de l'atténuation des effets des changements climatiques et de la résilience. À mesure que des progrès sont accomplis en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques, il est crucial de déployer des efforts pour renforcer l'appui à l'adaptation et à la résilience pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que de renforcer la comptabilité et l'établissement de rapports en matière de dépenses climatiques.



## B. Enseignements tirés

46. Les répondants à l'enquête ont indiqué en détail les divers obstacles et les facteurs de réussite associés aux différents domaines d'activité énoncés dans le Plan régional. Ils ont notamment signalé que la mise en œuvre de ce Plan était entravée par les problèmes suivants: les lacunes des capacités institutionnelles; le manque d'accès aux technologies appropriées; l'immaturité des marchés; et les coûts liés à l'entretien des infrastructures et l'accès insuffisant aux financements. Ils ont par ailleurs indiqué que l'engagement des parties prenantes, la bonne intendance à l'échelon local, l'adhésion du public et la participation communautaire étaient des facteurs de succès. Toutefois, il a été noté qu'il était difficile d'assurer une coordination efficace entre les différents acteurs. Dans l'ensemble, les répondants ont indiqué que la participation de la collectivité, la maîtrise locale des projets, la coopération avec les organisations non gouvernementales en vue de faciliter les processus et d'appuyer la gestion à l'échelon communautaire permettaient de surmonter les difficultés liées au suivi et à la mise en application. En outre, l'importance d'une bonne coordination entre les organismes et ministères publics, ainsi que de la concertation et de la coopération constantes avec les parties prenantes en vue de la formulation de plans et stratégies de mise en œuvre, a été mise en évidence.

47. Parmi les principales modalités énumérées dans le Plan régional d'application, les organisations internationales et régionales ont indiqué à 88 reprises que la modalité c) (« Renforcer la capacité des pays à adapter, reproduire et améliorer les pratiques novatrices et les mesures de politique générale, grâce au développement des capacités et la formation de formateurs, y compris par la formation en ligne ») était utilisée lors de l'exécution des projets. La deuxième modalité la plus largement utilisée (citée 48 fois) était la modalité a), à savoir « Entreprendre des recherches normatives et analytiques sur les questions émergentes et les solutions novatrices afin d'élaborer des recommandations de politique générale, et entreprendre des recherches et des analyses en vue de mettre au point des modèles susceptibles d'être reproduits ». En troisième position figurait la modalité b), citée dans 33 cas (« Catalyser des recommandations de politique générale de haut niveau et à forte visibilité grâce à une concertation et des forums régionaux et des conférences ministérielles spécialement organisées à cette fin »). Les répondants ont aussi fait état des partenariats avec les pouvoirs publics, les milieux universitaires et scientifiques, la communauté internationale et les organisations de la société civile. Il convient de remarquer que seuls quelques répondants ont fait état d'activités entreprises avec le secteur privé.

## III. Initiatives régionales

48. Il est reconnu dans le Plan régional d'application et dans la Déclaration ministérielle que les initiatives régionales constituent d'excellents exemples de promotion de nouvelles stratégies de croissance économique et ont permis de créer la dynamique nécessaire pour renforcer l'action concertée à l'échelle régionale.

### A. L'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte »

49. L'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte », qui est un partenariat Europe-Asie-Pacifique aux fins de la croissance verte<sup>10</sup>, est patronnée par le Gouvernement du Kazakhstan; elle propose le premier

<sup>10</sup> E/ESCAP/67/8, chap. I, sect. C.

partenariat interrégional entre l'Europe, l'Asie et le Pacifique, dans le but de renforcer encore davantage la coopération aux fins de l'utilisation efficace des ressources naturelles, des investissements dans les services écosystémiques, du développement à faible intensité de carbone et de l'adaptation aux changements climatiques, du développement urbain durable et de la promotion des entreprises et des technologies vertes, ainsi que de modes de vie durables et de l'amélioration de la qualité de vie.

50. Le Gouvernement kazakh a créé le Bureau de la passerelle verte en janvier 2011 et élaboré, avec l'aide de spécialistes détachés par le secrétariat, le Programme de partenariat Europe-Asie-Pacifique ainsi qu'un mécanisme de fonctionnement qui a été salué et a fait l'adhésion lors de la septième Conférence ministérielle intitulée « Un environnement pour l'Europe » tenue à Astana du 21 au 23 septembre 2011<sup>11</sup>. Le Programme de partenariat pour une passerelle verte, dont la charte a recueilli plus de 30 signataires, essentiellement de pays et d'organisations non gouvernementales des régions Europe ou Asie-Pacifique, a été la seule initiative interrégionale mentionnée dans le document « L'avenir que nous voulons » issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

51. Conformément à la résolution 67/3 de la Commission, le secrétariat a apporté son soutien à l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » au moyen de diverses activités; il a notamment participé aux réunions et conférences organisées par le Gouvernement du Kazakhstan et la Commission économique pour l'Europe et mené des consultations avec le Gouvernement kazakh pour établir un plan de travail et un programme de partenariat aux fins de la mise en œuvre de l'Initiative. Le secrétariat a réaffirmé son soutien en signant un mémorandum d'entente avec le Ministère kazakh de l'énergie en juillet 2015. Le partenariat porte principalement sur l'assistance technique conjointe pour le renforcement des capacités, la prestation de services consultatifs, la sensibilisation, la vulgarisation et la diffusion. Il met également à la disposition des pays de l'Asie centrale et des petits États insulaires en développement, à leur demande, des plateformes de partage de l'information et de la technologie.

52. Deux réunions consultatives entre les partenaires ont été organisées par le Gouvernement kazakh à Astana en 2011, dont l'une s'est tenue en séquence avec le quatrième Forum économique d'Astana. Deux conférences sur la passerelle verte ont été organisées, en 2013 et en 2014, et une feuille de route pour la promotion du Programme de partenariat pour une passerelle verte, portant sur la période 2014-2016, a été adoptée en juin 2014. Un appui au renforcement des capacités pour la formulation de politiques de croissance verte à faible consommation de carbone a été fourni pendant plusieurs années.

53. Un accord portant sur un fonds d'affectation spéciale a été conclu en décembre 2014 à la suite des annonces de contributions faites à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement réunie à Apia du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2014. Ce fonds d'affectation spéciale sert à financer des projets d'assainissement et d'énergie renouvelable (biogaz) gérés par les communautés pour la réduction de la pauvreté dans les petits États insulaires en développement. Ce financement a facilité la reproduction d'un modèle d'entreprise verte destiné aux populations pauvres pour un système d'assainissement et d'énergie au biogaz géré au niveau communautaire, modèle appliqué avec succès à Samoa en 2011 par le programme « Youth with a Mission », financé par l'Agence de coopération internationale de la République de Corée. En outre, le secrétariat a officialisé en 2015 un

<sup>11</sup> ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1, par. 17.

partenariat avec le Centre régional pour l'environnement en Asie centrale, en vue de la création d'un centre sous-régional de formation en ligne pour la croissance verte et le développement durable, et a organisé en décembre 2015 le premier atelier de renforcement des capacités destiné aux responsables de la formulation des politiques en Asie centrale, sur le thème de la croissance verte pour le développement durable.

54. Pour donner suite aux engagements pris dans le cadre de l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » et à l'exposition universelle Expo 2017, sur le thème « L'énergie du futur », le Gouvernement kazakh s'est attelé à la mise en place d'un centre international pour les technologies vertes. Ce centre comprendra un institut chargé du transfert et de l'adaptation des technologies vertes, du suivi et de l'évaluation des projets, du développement du potentiel offert par la croissance verte et de la fourniture de conseils d'expert.

## **B. L'Initiative de Séoul pour une croissance verte**

55. La mise en place du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte) a été approuvée en 2005 lors de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, puis entérinée par la Commission à sa soixante et unième session<sup>12</sup>, à laquelle le Gouvernement de la République de Corée s'est engagé à fournir une aide financière. Compte tenu du résultat des activités entreprises par le Réseau de 2005 à 2010 et des recommandations de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, l'Initiative a été prolongée pour une deuxième phase<sup>13</sup> de cinq ans, jusqu'en 2015. Le plan d'application, qui a été examiné à la quatrième réunion du Réseau, tenue à Busan (République de Corée) le 5 juillet 2011, visait à promouvoir plus avant la croissance verte et les politiques y relatives dans la région Asie-Pacifique pour les cinq années suivantes. Il a été décidé à cette réunion que l'Initiative exécuterait des activités essentielles, en suivant le schéma fixé au cours de la période précédente, à savoir le Forum consultatif annuel, le Programme annuel de formation des dirigeants, le subventionnement de projets pilotes et la fourniture de conseils techniques à la demande.

56. En coopération avec la République de Corée, le secrétariat a organisé les cinq forums et programmes de formation prévus pour la phase II et y a participé; ces manifestations ont eu pour thème: le changement systémique pour la croissance verte (2011); le double avantage de l'écologie et de l'économie (2012); la biodiversité pour un développement durable (2013); l'utilisation plus efficace des ressources et le développement durable (2014); et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques aux fins du développement durable (2015)<sup>14</sup>. Parallèlement, le secrétariat a accordé son soutien, en consultation avec la République de Corée, à 17 projets pilotes menés dans 11 États membres (Cambodge, Fidji, Indonésie, Kazakhstan, Maldives, Mongolie, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Sri Lanka et Thaïlande).

<sup>12</sup> Résolution 61/9 de la Commission.

<sup>13</sup> Voir E/ESCAP/MCED(6)/3.

<sup>14</sup> Le onzième Forum consultatif s'est tenu à Séoul du 7 au 9 septembre 2016, sous le thème « Bâtir une société économe en ressources pour lutter contre les changements climatiques ». Les préparatifs de la phase III sont en cours.

57. Compte tenu de l'évaluation positive des deux premières phases, l'Initiative a été prorogée pour une troisième phase d'une durée de cinq ans, allant de 2016 à 2020<sup>15</sup>. Le Gouvernement de la République de Corée s'est engagé à maintenir son financement. En vertu de la phase III, l'Initiative continuera de s'attacher à renforcer les capacités des pays de la région à formuler et à appliquer des stratégies propices à la croissance verte pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030. Les objectifs de la troisième phase demeurent l'amélioration des capacités des responsables des politiques et le renforcement de la coopération régionale. Les principales activités seront toujours le Forum consultatif annuel, les projets pilotes, les ateliers nationaux et les études analytiques. Une évaluation externe portant sur toute la durée de l'Initiative sera menée en consultation avec la République de Corée une fois la phase III achevée.

#### IV. Questions devant être examinées

58. Depuis plus de 30 ans, la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement permet aux pays d'évaluer la situation de l'environnement en Asie et dans le Pacifique, de formuler des stratégies pour répondre aux critères définis au sein des forums mondiaux et de déterminer à l'échelle régionale les perspectives et les priorités en vue de l'élaboration de programmes proactifs. La Conférence a été organisée en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Banque asiatique de développement et a donné l'occasion aux ministres et aux autorités environnementales de s'exprimer à l'échelle régionale, de faire part de leur expérience et de leurs politiques, de mettre en évidence les questions prioritaires, de recenser les domaines de coopération régionale et d'attirer l'attention au plus haut niveau politique à cet égard, par l'intermédiaire de la CESAP. Les conférences passées ont permis de mener un examen approfondi de la situation de l'environnement dans la région, de débattre de la synergie entre viabilité environnementale et croissance économique, de donner un écho à des notions innovantes telles que la croissance verte et de porter ces questions à l'attention des responsables de la formulation des politiques.

59. La Conférence a été en outre l'occasion d'approuver des initiatives régionales parrainées par les États membres, qui ont permis aux villes de faire part de leurs bonnes pratiques (Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre), de renforcer les capacités en vue de l'application d'approches fondées sur une croissance verte (Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte) et de donner l'élan nécessaire au resserrement de la coopération entre les régions (Initiative d'Astana pour une « passerelle verte »).

60. Le secrétariat s'est fondé sur les résultats de la Conférence pour se concerter véritablement avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies dans le but de mener des activités à l'échelon régional et d'aider les membres et membres associés à entreprendre des activités dans leurs domaines prioritaires, en fournissant une assistance technique, en favorisant le renforcement des capacités, la coopération régionale et sous-régionale et le dialogue, et en encourageant la communication entre les membres et les parties prenantes.

61. Le rôle historique de la Conférence, à savoir déterminer l'action à mener à l'échelon régional pour surmonter les problèmes nouveaux et persistants dans le domaine de l'environnement et du développement, devra être redéfini en fonction du Programme 2030. Le Forum Asie-Pacifique pour

---

<sup>15</sup> Voir E/ESCAP/71/42.

le développement durable permet de coordonner les efforts de la région pour parvenir au développement durable et constitue le principal cadre d'action et de coopération, au moyen de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique<sup>16</sup>. Le Forum et la feuille de route traitent, de manière équilibrée, des divers aspects de la durabilité – environnemental, économique et social. Les questions liées à l'environnement n'y sont pas abordées en détail, en partie du fait que la plupart des participants au Forum n'appartiennent pas aux milieux écologiques. Néanmoins, comme il est constaté dans la feuille de route régionale, la gestion des ressources naturelles offre bien des occasions de collaboration régionale, notamment pour promouvoir les politiques et stratégies relatives à l'utilisation efficace des ressources et aux technologies respectueuses de l'environnement; pour partager les données d'expérience et coopérer à la gestion des ressources naturelles, y compris des océans et des mers, en vue d'accroître la sécurité alimentaire, de préserver l'environnement, de protéger la biodiversité et d'améliorer le bien-être des communautés; et de définir et de partager les bonnes pratiques permettant d'accroître la productivité agricole et d'assurer l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et le bien-être en milieu rural tout en réduisant les incidences négatives sur l'environnement et la dégradation de l'écosystème. Par conséquent, les ministres et autorités de l'Asie et du Pacifique en charge de l'environnement doivent encore évaluer la situation de l'environnement dans la région, élaborer des stratégies de coopération régionale concertées pour surmonter les problèmes écologiques nouveaux ou persistants, et porter leurs priorités et stratégies régionales à l'attention des gouvernements de la région par l'entremise de la Commission et du Conseil économique et social.

62. Le rôle d'une conférence intergouvernementale de la CESAP tenue au niveau ministériel et consacrée à l'environnement demeure important pour la région, en raison des orientations de politique générale de haut niveau sur l'environnement et le développement qui en résultent et guident, entre autres, la planification stratégique de la Commission; garantissent que les questions liées à l'environnement et au développement sont traitées de manière équilibrée et intégrée dans les activités de la CESAP; portent les problèmes – nouveaux ou persistants – liés à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles à l'attention des hauts responsables de la région, qui peuvent ainsi prendre des décisions éclairées; constituent une plateforme régionale pour la mise en commun des meilleures pratiques; permettent d'analyser les problèmes existants ou émergents; et fournissent des données, des services analytiques et des orientations visant à traiter les problèmes à l'échelon régional conformément à la vision énoncée dans le rapport préliminaire du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies au service du développement en ce qui concerne les commissions économiques régionales. En outre, le fait que la CESAP convoque le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique permet au secrétariat de veiller à l'intégration des orientations générales dans les travaux menés à l'échelle du système des Nations Unies, notamment par le biais du Groupe de travail thématique sur la croissance économe en ressources, lequel s'intéresse à des domaines tels que la gestion des ressources naturelles, l'atténuation des changements climatiques, la consommation et la production durables, l'urbanisation durable, la gestion des déchets et le recours à la réduction, à la réutilisation et au recyclage (les « 3 R »).

---

<sup>16</sup> Résolution 73/9 de la Commission.

63. La septième Conférence pourra juger utile de réaffirmer son rôle d'instance permettant de donner des orientations générales de haut niveau sur les questions environnementales dans le cadre d'un développement durable, de recenser les actions régionales et d'encourager des solutions et des actions à l'appui de la mise en œuvre du volet environnemental des objectifs de développement durable, de manière à traiter les domaines prioritaires définis dans la feuille de route régionale portant sur la gestion des ressources naturelles.

64. La Conférence souhaitera peut-être également proposer des modalités précises concernant la fréquence de la convocation de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, en tenant compte de l'appareil de conférence de la Commission tel que remanié dans sa résolution 73/1, qui prévoit que les comités<sup>17</sup> peuvent être convoqués au niveau ministériel de façon ponctuelle pour assurer un engagement de haut niveau concernant les questions qu'ils traitent et expose en outre les modalités d'organisation de la Conférence en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et les réunions correspondantes.

---

---

<sup>17</sup> Le Comité de l'environnement et du développement se réunit les années paires, conformément aux dispositions de la résolution 71/1 de la Commission.